

Motion issue des réunions interdépartementales des départements 77 et 59 :

La CGT doit retrouver ou maintenir sa position de premier syndicat au sein des SDIS, sans se contenter de suivre les initiatives de FA:

1. Organisation de réunions régulières entre les syndicats CGT-SDIS :

Il est essentiel d'organiser des rencontres récurrentes pour élaborer des motions communes et définir des stratégies claires, basées sur des expériences réussies.

- Proposition de la CGT :

Favoriser l'exploration de nouveaux sujets et relancer la dynamique du cahier revendicatif départemental.

Clarifier les thématiques déjà bien établies.

2. Priorité à la formation syndicale :

- Droits et organisation d'un syndicat CGT :

Comprendre l'outil syndical et son organisation est crucial pour son bon fonctionnement. Il existe un besoin important de formations de niveau 1 et 2, ainsi que sur les droits syndicaux.

- Proposition de la CGT :

Une organisation opérationnelle est indispensable pour préserver nos droits et faire face à des administrations parfois réticentes à l'action syndicale.

3. Instances F3SCT et conseils médicaux :

Ces domaines nécessitent une expertise qui doit être acquise à travers la formation CGT : formation RPS ...

4. Temps de travail

- Diminution du temps de travail, augmentation des effectifs et missions du service public :

- Actuellement, le système dérogatoire impose une garde de 24h avec un maximum de 2256 heures annuelles, alors que le système légal est de 12h (sous exception) et de 1607 heures.

- Il est crucial de réduire le temps de travail en diminuant le nombre de gardes de 24h ou en se conformant au compteur légal de 1607 heures.

- Le mélange de ces deux compteurs de temps ne doit pas être accepté, car cela est toujours défavorable aux agents.

- Proposition de la CGT :

- Dans tous les cas, toute réduction du temps de travail doit s'accompagner d'une amélioration de la qualité du service public, déjà affectée par les politiques d'austérité. La question de l'effectif des SPP ne peut pas être dissociée de la réduction du temps de travail.

- Mieux vaut effectuer une bonne garde de 24h que de mal gérer une garde de 12h.

- La réduction du temps de travail doit également alléger la pénibilité des agents. En cas de sous-effectif, on observe une surcharge de travail, peu importe le mode de garde, ce qui dégrade la qualité du service public.

- L'intensification du travail due au sous-effectif annule les bénéfices d'une réduction du temps de travail.

- On constate une volonté politique de faire évoluer le CGCT pour normaliser le fonctionnement en situation de sous-effectif.

- Il est impératif d'appliquer au minimum le Code Général des Collectivités Territoriales en matière de moyens.

5. Santé et sécurité au travail, dossier fumée :

• Trois niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire.

- Prévention primaire : Nous n'en bénéficions pas, car nous, les Sapeurs-Pompiers, avons été exclus du livret 4 du Code du travail.

- Prévention secondaire : Nous n'avons qu'un service de médecine d'aptitude alors qu'une médecine de prévention est nécessaire face aux risques liés à la fumée, aux risques psycho-organisationnels et aux TMS.

- Prévention tertiaire : Les soins et réparations sont difficiles à obtenir ; il est compliqué de faire reconnaître une maladie professionnelle ou d'origine professionnelle liée à la fumée. En cas de reconnaissance, l'indemnisation est souvent dérisoire.

• Proposition de la CGT :

- Nous devons demander notre réintégration dans le livret 4 du Code du travail et obtenir une médecine de prévention.

- Il est crucial de faire reconnaître systématiquement les maladies telles que les cancers et de poursuivre les SDIS pour indemnisation en cas de maladie ou de blessure.

- Nous devons nous organiser au sein de la CGT SDIS pour nous former à ces démarches et mutualiser les dossiers et compétences via l'association ADVASUD CGT, qui a prouvé son efficacité pour les salariés de la métallurgie.

- Il est important de ne pas laisser des associations opportunistes ternir l'image de nos syndicats.

6. Retraite et fin de carrière :

• La fin de carrière devient de plus en plus difficile et éloignée. Le statut et la catégorie active sont de moins en moins protecteurs.

• Proposition de la CGT :

- Nous demandons l'abrogation de la réforme des retraites et un retour à l'âge de 55 ans, ainsi que des améliorations concernant la pénibilité, en tenant compte des points 4 et 3.

7. L'intégration des agents PATS opérateurs en CTA CODIS

Plusieurs SDIS ont réalisés une bascule de filière pour leurs agents PATS opérateurs

Différentes conditions ont été appliquées dans le cadre de la libre administration.

• Proposition de la CGT :

- Uniformiser le statut des opérateurs CTA CODIS sur la filière SPP avec restriction opérationnelle.
- Permettre aux agents une évolution de carrière
- Permettre aux agents de muter dans d'autres départements
- Obtenir une égalité de traitement entre un opérateur SPP et un opérateur PATS